

Le 13 juin 2013  
N° 13-2013

## SOMMAIRE

Page 1 :  
Edito

Page 2 :  
Infos sociales

Page 3 :  
A savoir

Page 4 :  
Vie de la commission  
et des régions

Contacts

## La « Silver Economy » : l'économie des cheveux gris ou du vieillissement.

Le Premier ministre, dans un communiqué daté du 19 avril 2013, annonce le lancement de la filière « Silver Economy » regroupant toutes les entreprises et acteurs agissant pour et/ou avec les personnes âgées.

Cette filière a pour but de répondre aux besoins des personnes âgées en leur permettant de vivre le plus longtemps possible à domicile, tout en générant de l'emploi et de l'innovation. Car cette filière, bien que touchant tous les secteurs (transport, santé, etc.), ne se limite pas à la simple production de matériel gérontologique, mais s'appuie sur de nombreuses entreprises spécialisées dans les technologies pour l'autonomie des personnes âgées, plus communément appelées les gérontechnologies.

- Le 24 avril : lancement de la filière industrielle sous l'égide du ministre du redressement productif et de la ministre déléguée chargée des personnes âgées et de l'autonomie.
- Les 3 et 4 juillet : colloque pour la consolidation de la filière.
- Du 5 au 7 décembre : premier rendez-vous national de la filière, conjointement au salon des technologies et services pour les seniors.

L'objectif est ambitieux, l'avenir nous dira si cela ne relevait que d'un effet de communication, alors que se pose la question du financement du développement de la filière.

Vous trouverez à la page infos sociales le compte rendu concernant ce sujet, extrait de la circulaire confédérale du 13 mai 2013.

## Les cheveux gris, un coin de ciel bleu pour l'économie ?

**Serge RIO**  
Secrétaire de la commission permanente des retraités

\* \* \*

## Conférence : mobilisation autour de la « Silver Economy » (l'économie des cheveux gris)

*Extrait de la circulaire confédérale n° 79/2013*

Le 24 avril après midi, dans les locaux du ministère de l'économie à Bercy, s'est tenue une conférence sur le thème de la filière industrielle de la Silver Economy, c'est-à-dire sur les opportunités de croissance économique liées au marché des besoins de l'avancée en âge.

L'événement a réuni autour des deux ministres Michèle Delaunay et Arnaud Montebourg, en charge respectivement des personnes âgées et du redressement productif, des personnalités les plus diverses : industriels, entrepreneurs, « start-up », chercheurs en « gérontechnologies », économistes, conseillers régionaux, professionnels du grand âge, représentants des mutuelles, des assurances et des institutions de prévoyance...

L'objectif affiché est ambitieux : faire de la France le leader européen de la Silver Economy, ce qui représenterait 300.000 emplois créés, dont la plus grande majorité non délocalisables. Il vise à améliorer l'espérance de vie sans incapacité, à faire reculer la dépendance grâce au développement de certaines technologies et de services dédiés et consiste à mettre en relation des acteurs qui traditionnellement n'étaient pas en contact.

A cet effet, un comité d'organisation de cette filière sera mis en place prochainement pour piloter toutes les facettes de ce vaste projet (solvabilisation, coordination, labellisation, protection juridique...).

Sur le plan du développement économique, on ne peut que soutenir le dessein de briguer une « Silver Valley » en France, par analogie à ce que fut le développement des industries de pointe de la Silicon Valley en Californie.

Il faut souhaiter que ces projets ambitieux ne soient pas qu'un simple événement de communication, car, pour l'instant, force est de constater le manque d'expression des ministres sur la question essentielle des financements.

Pour l'UCR-FO (qui était représentée par Benoît JAYEZ, membre du bureau et Hélène HO MINH TRIET, assistante confédérale), les pistes rapidement évoquées par les intervenants, telles que le développement de contrats d'assurance ou le recours à des formules comme le prêt viager hypothécaire permettant « de rendre liquide et disponible le patrimoine immobilier des personnes âgées », nécessitent d'être examinées avec la plus grande réserve.

\* \* \*

## L'énième retour du bouclier sanitaire

C'est une étude de l'INSEE qui a relancé le débat récemment. L'idée du bouclier sanitaire est relativement simple : il s'agit de fixer, pour chaque assuré, une limite à la part des dépenses que l'assurance-maladie ne rembourse pas. Autrement dit, instaurer un plafond annuel de « reste à charge », au-delà duquel la Sécurité sociale rembourse tout à 100 %.

L'enjeu de l'élaboration d'un tel bouclier porte évidemment sur le mode de fixation du montant du plafond et sur la définition du reste à charge.

Le montant du plafond peut être fixe et unique par assuré ou modulé par certains éléments. L'étude de l'INSEE envisage une franchise annuelle proportionnelle aux revenus de l'assuré. Ce qui signifierait clairement la fin de la philosophie actuelle où chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins, fondement de notre Sécurité sociale...

*L'étude de l'Insee sur le bouclier sanitaire :*

[http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=0&id=3965](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&id=3965)

## Médicaments

### *Nouvelles mises en garde*

A partir de septembre 2013, les notices des médicaments sous surveillance particulière seront marquées d'un triangle noir inversé.

Un texte incitant les patients à signaler auprès des agences régionales de santé les effets indésirables qui pourraient se manifester complète le dispositif.

### *Les officines en ligne*

A condition d'avoir eu l'aval de l'agence régional de santé, tout pharmacien peut vendre sur internet la totalité des médicaments disponibles sans ordonnance.

Provisoirement au moins.

Le conseil d'état a en effet jugé contraire à la directive européenne la disposition limitant cette vente en ligne aux 450 médicaments en accès libre dans les officines.

## Frais bancaires

### *Prélèvement sur compte*

L'assemblée nationale a adopté un amendement rendant obligatoire l'information préalable du client avant tout prélèvement sur son compte.

Le sénat doit maintenant confirmer.

### *Le TEG à la trappe*

Le lobby bancaire s'active autour du projet de loi de consommation discuté cet été par les députés. Les banques auraient soufflé à Bercy de modifier l'article L.313-1 du code de la consommation obligeant à mentionner le taux effectif global (TEG) dans les contrats de prêts.

Ainsi la condamnation de la banque en cas de TEG imprécis ne serait plus automatique comme aujourd'hui.

## Maison de retraite pas de double taxe d'habitation

Une personne qui quitte sa résidence principale pour être hébergée durablement dans une maison de retraite peut bénéficier des dispositifs d'allègement ou d'exonération de la taxe d'habitation prévus pour l'habitation principale. Il faut toutefois qu'elle remplisse les conditions d'âge de cohabitation et de revenus ouvrant droit à ces dispositifs et que son conjoint (ou toute autre personne) réside dans le logement principal au jour de son départ (JO du 22/01/2013)

## Juges de proximité

Composés de juges non professionnels les juridictions de proximité traitant des litiges de la vie courante d'un montant inférieur à 4000€, ne sont pas supprimées au 1er janvier de cette année comme le prévoyait la loi de 2011.

Cette échéance est reportée au 1 er janvier 2015.

\* \* \*

## Agenda

- Prochaine réunion bureau section retraités : **17 septembre 2013**

La Commission Paritaire du Système Différentiel a procédé à l'examen des modalités de revalorisation des prestations du système différentiel, dans le cadre de l'article 14 du Protocole d'accord du 24 décembre 1993. Elle a décidé de revaloriser les prestations du système différentiel de 0,487% à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Par ailleurs, elle a décidé de modifier, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2014, les conditions de conversion en capital des rentes d'un montant inférieur à 4,75% du plafond mensuel de la sécurité sociale en vigueur lors de l'année de liquidation de la pension. A compter de cette date, les coefficients multiplicateurs de conversion seront ceux appliqués par les caisses de retraite complémentaire ARRCO ou AGIRC. L'accord du 29 mai 2013 a été signé par le SNFOCOS.

**Vie des régions**

**Exprimez-vous !**

N'hésitez pas à transmettre vos questions et/ou suggestions au SNFOCOS, à l'attention de la Commission Permanente des retraités  
Si vous connaissez des retraités non adhérents ou de futurs retraités, n'hésitez pas à le faire savoir au Délégué Régional au Secrétaire de syndicat départemental.

**Pour ne pas être coupé de l'information, pensez à nous indiquer si vos coordonnées postales, internet ou téléphoniques ont changé. Merci**

Les membres du Bureau des retraités régions Nord - Pas-de-Calais - Picardie et PACA se sont portés volontaires pour être destinataires des coordonnées des adhérents retraités de leur région.

Si d'autres membres du Bureau, issus d'autres régions, sont également intéressés, en faire la demande par mail à [snfocos.retraites@orange.fr](mailto:snfocos.retraites@orange.fr)

Nous consacrerons désormais une rubrique à la vie des régions. Faites-nous remonter les informations (réunions, colloques, activités diverses et variées...).

**Le point retraite, c'est aussi le support de communication et d'échange entre tous les adhérents retraités du Nord, du Sud, de l'Est, de l'Ouest, du Centre et de l'Outremer.**

**Contacts**

**Région Parisienne :**

Serge RIO  
06 47 63 02 69  
[rio.bzh@orange.fr](mailto:rio.bzh@orange.fr)

**Région PACA :**

Albert MAZZELLA  
06 09 53 10 42  
[albert.mazzella@orange.fr](mailto:albert.mazzella@orange.fr)

GENOVESE Joseph  
04 93 35 92 26  
[joanag06@aol.com](mailto:joanag06@aol.com)

FRANCHINI Claude  
06 66 34 69 12  
[mterravecchia@yahoo.fr](mailto:mterravecchia@yahoo.fr)

**Région  
Nord - Pas-de-Calais -  
Picardie :**

Marc MALAPEL  
06 89 01 51 99  
[marc.malapel@sfr.fr](mailto:marc.malapel@sfr.fr)

**Midi Pyrénées :**

MANOU-BALDY Véronique  
06 70 00 51 60  
[vbaldy@orange.fr](mailto:vbaldy@orange.fr)

MOUTON Gérard  
06 14 18 91 91  
[GFMOUTON@aol.com](mailto:GFMOUTON@aol.com)